Parking deux roues motorisés

pour les utilisateurs du parc multi-activités

du 1er juin au 30 septembre 2025 inclus
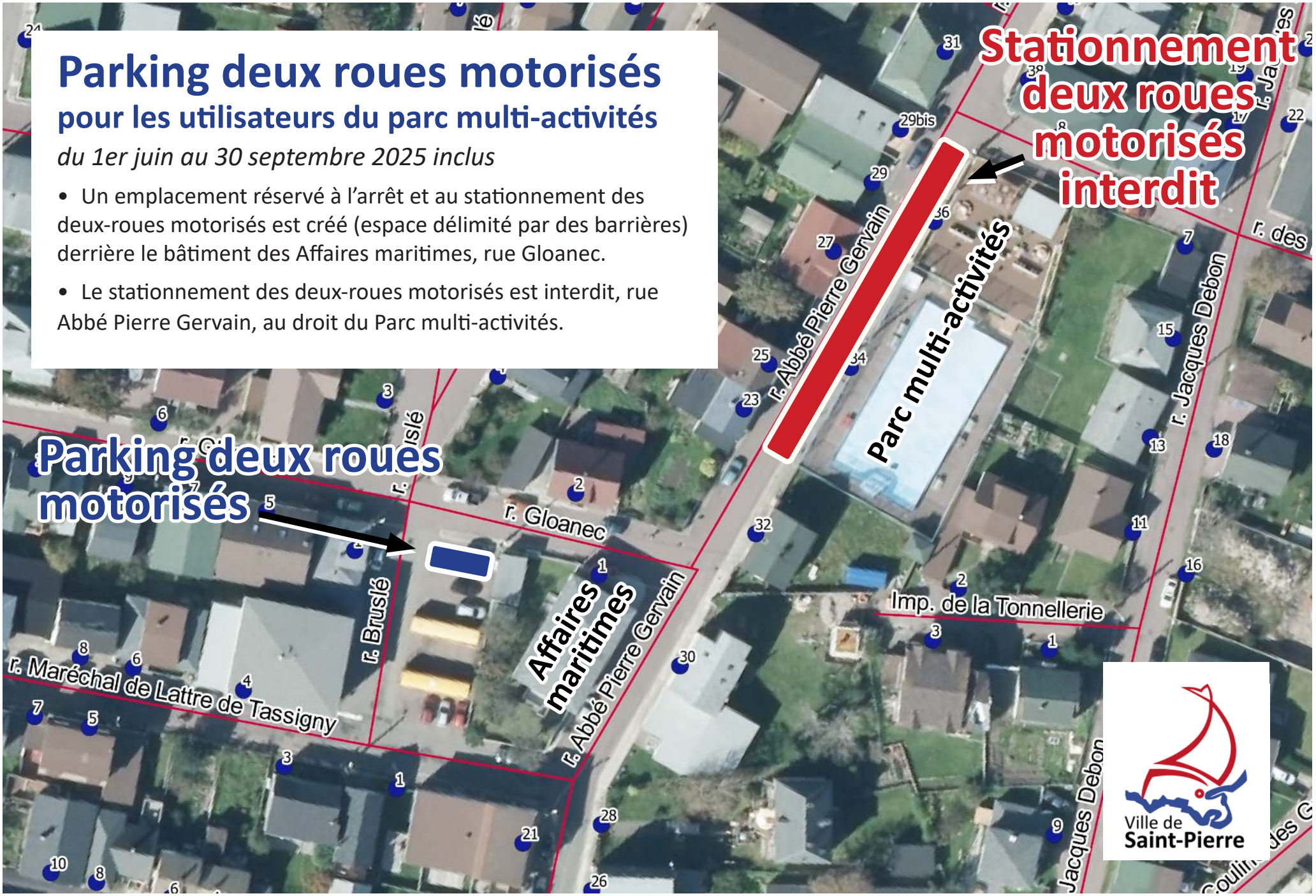
- Un emplacement réservé à l'arrêt et au stationnement des deux-roues motorisés est créé (espace délimité par des barrières) derrière le bâtiment des Affaires maritimes, rue Gloanec.
- Le stationnement des deux-roues motorisés est interdit, rue Abbé Pierre Gervain, au droit du Parc multi-activités.